

Cartable Numérique - Besançon.clic - Don manuel des ordinateurs

M. l'Adjoint DUMONT, Rapporteur : Par délibération en date du 19 décembre 2002, le Conseil Municipal donnait son accord au lancement du projet de cartable numérique Besançon.clic.

S'inscrivant dans la continuité du programme 1000 ordi@l'école, ce projet visait à réduire la fracture numérique et permettait à tous les enfants de CE2 de bénéficier à la maison, sous forme d'une mise à disposition, d'un ordinateur multimédia doté de logiciels éducatifs. Ce programme était aussi complété d'un dispositif de formation pour les parents et d'une participation financière de la Ville au forfait Internet.

Ce programme a été reconduit chaque année depuis cette date.

En juillet 2008, les enfants dotés d'ordinateurs en 2006 ont quitté, pour la majorité d'entre eux, l'école primaire pour rejoindre le collège en septembre. En principe, ces derniers devaient remettre à la Ville l'ordinateur qui leur avait été prêté.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt pédagogique que présente cet outil informatique pour ces enfants désormais sensibilisés aux Technologies de l'Information et de la Communication, il est proposé que les familles qui le souhaitent puissent conserver définitivement cet ordinateur et les logiciels éducatifs qu'il comporte (dictionnaire, encyclopédie...).

Le don consenti par la Ville prendrait la forme d'un don manuel.

Les ordinateurs ainsi conservés par les familles ne seraient plus affectés au service public de l'Enseignement à compter du 31 décembre 2008.

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas conserver l'ordinateur, la Ville organisera en janvier 2009, sur une durée d'un mois, la récupération et le recyclage des ordinateurs rapportés.

Ces ordinateurs achetés d'occasion seront totalement amortis et sortis de l'inventaire municipal.

Un courrier est envoyé à chaque famille pour l'informer de la possibilité de conserver l'ordinateur ou de le remettre à la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le principe du don manuel des ordinateurs aux familles qui souhaitent le conserver,
- prononcer la désaffectation des ordinateurs conservés par les familles à compter du 31 décembre 2008,
- autoriser la sortie de l'inventaire municipal desdits ordinateurs et réaliser les écritures d'ordre correspondantes.

«M. LE MAIRE : Nous avons reçu un prix CAPCOM pour récompenser l'opération chewing gums.

C'est une invention du Maire, ça va aller aussi à Bordeaux, Paris, Amsterdam. Quand j'ai fait le dessin, j'aurais dû déposer le brevet.

M. Philippe GONON : Est-ce que vous ne pourriez pas faire un musée de tous les objets d'art que nous allons recevoir ? Il y avait le musée Chirac, le musée Giscard qui ne lui a pas porté chance, y aura-t-il le musée Fousseret ?

M. LE MAIRE : Le musée du septennat ? On en a beaucoup, c'est vrai. Ce trophée est très beau, en inox massif, découpé au laser».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 19 décembre 2008.